



États généraux de l'Acadie 2026 : Pour une autonomie institutionnelle et une égalité réelle

Les États généraux de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2026 s'inscrivent dans une tradition de grandes consultations collectives menées par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) sur des cycles d'environ dix ans.

Ils trouvent leur origine dans une résolution adoptée lors de la 50e Assemblée générale annuelle de la SANB, le 17 juin 2023, et visent à dresser un état des lieux des enjeux touchant la francophonie néo-brunswickoise, tout en dégagant des perspectives d'avenir pour la communauté acadienne.

Une démarche de participation élargie

En amont de l'événement, la SANB, en collaboration avec ses partenaires, a mené un vaste processus de consultation auprès de la société civile francophone.

Ce processus a compris des consultations régionales, des groupes d'initiatives régionales (GIR), ainsi que la participation d'organismes du réseau Équipe Acadie.

Au total, près de 1 000 personnes ont contribué à la démarche au cours des dernières années, dont environ 200 participantes et participants réunis du 12 au 14 juin 2026 à Saint-Basile, dans le quartier d'Edmundston.

Des orientations qui se dégagent

Les discussions ont permis de faire émerger deux concepts structurants : l'autonomie institutionnelle et l'égalité réelle. Ces notions constituent des axes centraux qui devront être approfondis dans le cadre du suivi des travaux.

Un comité de travail, mandaté lors de l'Assemblée générale annuelle, sera chargé de poursuivre cette réflexion. Le slogan de travail proposé est : « Vers une autonomie institutionnelle pour une égalité réelle ».

Les ateliers ont également permis d'identifier des enjeux prioritaires, notamment la mise en œuvre de la dualité dans les services de la petite enfance.

Principaux enjeux abordés

Les États généraux ont permis de traiter de questions essentielles pour l'avenir de la francophonie néo-brunswickoise, notamment :

- L'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance;
- La capacité d'autodétermination de la communauté acadienne;
- L'adaptation des structures institutionnelles actuelles;
- Les réalités démographiques, incluant les jeunes, les aînés et les nouveaux arrivants.

Ces réflexions soulignent également l'importance de renforcer les liens communautaires et de poursuivre l'objectif de « faire commun ».

Un processus en continuité

Les États généraux 2026 ne constituent pas une conclusion, mais le point de départ d'un travail collectif qui se poursuivra dans les années à venir.

Note de réflexion : Joseph Yvon Thériault, sociologue

L'autonomie institutionnelle est la capacité d'une société à acquérir des leviers institutionnels lui permettant de mieux contrôler son histoire. C'est un processus plus qu'une finalité. Au sens nationalitaire, elle ne se résume pas à un cadre légal figé ou à un simple transfert de compétences juridiques par l'État ; elle est avant tout le travail continu d'une société sur elle-même visant à s'autogérer dans ses multiples dimensions, que ce soit culturelle ou de développement régional par exemple.

Pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick, cette autonomie comme projection vise à poursuivre l'acquisition de lieux d'autonomie en s'appuyant sur les principes de la dualité communautaire et de l'égalité réelle, qu'il s'agisse de conquérir de nouveaux espaces (comme la dualité en éducation de la petite enfance) ou de consolider ses infrastructures existantes. Sur le plan culturel, elle se manifeste par la visée d'infrastructures autonomes comme une « institution littéraire » (maisons d'édition, prix, revues, critiques) qui permettent à la collectivité de définir elle-même ses propres normes d'excellence, de raconter son récit et de faire circuler sa parole sans dépendre des critères de la majorité. C'est le passage d'une culture de survivance à une culture de souveraineté pratique,

où l'institution devient le lieu où la nation se pense, se légitime et s'administre elle-même au quotidien.